



Consigne de navigabilité

N° annonce : 2022-0230

Publié: 28 novembre 2022

Remarque : Cette consigne de navigabilité (CN) est émise par l'AESA, agissant conformément au règlement (UE) 2018/1139 au nom de l'Union européenne, de ses États membres et des pays tiers européens qui participent aux activités de l'AESA en vertu de l'article 129. de ce règlement.

Cette CN est émise conformément au Règlement (UE) 748/2012, Partie 21.A.3B. Conformément à l'annexe I, partie MA301, ou à l'annexe V ter, partie ML.A.301, du règlement (UE) 1321/2014, selon le cas, le maintien de la navigabilité d'un aéronef doit être assuré en accomplissant toutes les AD applicables. Par conséquent, personne ne peut exploiter un aéronef auquel s'applique une CN, sauf conformément aux exigences de cette CN, sauf indication contraire de l'Agence [Règlement (UE) 1321/2014 Annexe I Partie MA303, ou Annexe Vb Partie ML.A .303, selon le cas] ou convenu avec l'Autorité de l'État d'immatriculation [Règlement (UE) 2018/1139, exemption de l'article 71].

Nom du titulaire de l'approbation de modification de conception :

INGENIEURBÜRO CALSBACH UG

Modifications):

Echange Connecteurs L'Hotellier sur les planeurs des séries LS4 et LS6

Date effective: 12 décembre 2022

Numéro(s) STC EASA : Certificat de type supplémentaire (STC) 10070970

DA étranger : N'est pas applicable

Remplacement : Aucun

ATA 27 - Commandes de vol - Dispositifs de connexion de la tige de commande des ailerons et des aérofreins - Remplacement

Fabricant(s) : DG

Aviation GmbH, anciennement DG-Flugzeugbau GmbH (pour les kits de modification) ; Rolladen-Schneider Flugzeugbau GmbH, AMS-Flight doo (pour les planeurs)

Applicabilité :

Planeurs DG Aviation LS4, LS4-a, LS6, LS6-a et LS6-b, tous les numéros de série sur lesquels le certificat de type supplémentaire (STC) 10070970 de l'EASA à l'édition originale ou à la révision 1 a été intégré.

Définitions :

Pour les besoins de la présente CN, les définitions suivantes s'appliquent :

Pièces concernées : Les (deux) dispositifs de connexion de la tige de commande d'aileron, ayant le numéro de pièce (P/N) R13-72, et les (deux) dispositifs de connexion de la tige de commande de frein à air, ayant le P/N R13-73.

Le SB : Ingenieurbüro Calsbach UG Service Bulletin (SB) SB STC 10070970-1.

Raison:

Un événement a été signalé sur un planeur LS4, de trouver un dispositif de connexion cassé de la tige de commande de l'aérofrein, dans la zone de la nervure de pied d'aile. L'analyse a révélé que la rupture avait été causée



par un montage incorrect, le filetage ayant été percé de manière décentrée. Puisqu'il ne peut être exclu que les filetages des rotules d'autres planeurs aient été mal percés, entraînant ainsi un montage incorrect, et considérant également qu'une conception similaire est appliquée pour les (deux) dispositifs de connexion de la(des) tige(s) de commande des ailerons), l'enquête a déterminé qu'une condition dangereuse pouvait exister sur tous les planeurs LS4, LS4-a, LS6, LS6-a et LS6-b avec EASA STC 10070970 incorporé.

Cette condition, si elle n'est pas corrigée, pourrait entraîner la déconnexion d'une tige de commande d'aérofrein et/ou d'une tige de commande d'aileron, entraînant éventuellement une perte de contrôle du planeur.

Pour remédier à cette condition potentiellement dangereuse, Ingenieurbüro Calsbach a publié le SB, tel que défini dans la présente CN, fournissant des instructions pour le remplacement de tous les dispositifs de connexion concernés par de nouvelles pièces, qui peuvent être identifiées par l'absence de filetage externe.

Pour les raisons décrites ci-dessus, cette CN impose le remplacement de toutes les pièces concernées, conformément aux instructions du SB.

Action(s) requise(s) et délai(s) de mise en conformité :

Requis tel qu'indiqué, à moins qu'il n'ait été accompli auparavant :

Remplacement(s) :

Dans les 60 jours suivant la date d'entrée en vigueur de cette CN, ou avant le prochain vol, selon la date la plus tardive, remplacer les (4) pièces concernées, telles que définies dans la présente CN, par des pièces neuves (non installées précédemment) conformément à les instructions du SB.

Réf. Publications :

Ingenieurbüro Calsbach UG SB STC 10070970-1 édition originale du 09 août 2022.

L'utilisation de révisions ultérieures approuvées du document mentionné ci-dessus est acceptable pour la conformité aux exigences de cette CN.

Remarques :

1. si cela est demandé et justifié de manière appropriée, l'AESA peut approuver des méthodes alternatives de conformité pour cette CN.
2. Sur la base des actions requises et du délai de mise en conformité, l'AESA a décidé de publier une AD finale avec demande de commentaires, reportant le processus de consultation publique jusqu'après la publication.
3. Les demandes de renseignements concernant cette CN doivent être adressées à la section des informations sur la sécurité de l'AESA, direction de la certification. Courriel : ADs@easa.europa.eu.
4. Informations sur les pannes, dysfonctionnements, défauts ou autres événements, qui peuvent être similaire à la condition dangereuse abordée par cette CN, et qui peut se produire ou s'est produite sur un produit, une pièce ou un équipement non concerné par cette CN, peut être signalée au système de compte rendu de la sécurité aérienne de l'UE. Cela peut inclure des rapports sur des composants identiques ou similaires, autres que ceux couverts par la conception à laquelle s'applique cette CN, si la même condition dangereuse peut exister ou peut se développer sur un aéronef avec ces composants installés. De tels composants peuvent être



installé en vertu d'une approbation de fabricant de pièces (PMA) de la FAA, d'un certificat de type supplémentaire (STC) ou d'une autre modification.

5. Pour toute question concernant le contenu technique des exigences de cette CN, veuillez contacter :
Ingenieurbüro Calsbach UG, Pestalozzistr. 29, 52531 Übach-Palenberg, Allemagne ; Téléphone : +49
2451 9107366, Mobile : +49 173 5135588 ; Courriel : calsbach@camo-europe.aero

